

LOI DE RECONNAISSANCE DES AIDANTS PROCHES : MUTUALITÉS FRANCOPHONES, QUEL ACCOMPAGNEMENT DE LEURS AFFILIÉS « AIDANTS PROCHES » ?



Quelles sont les avantages octroyés par les mutuelles francophones à leurs affiliés aidants proches ? Petit tour d'horizon ...

Category: [Actualité politique](#)

Loi de reconnaissance des aidants proches : mutualités francophones, quel accompagnement de leurs affiliés « aidants proches » ?

La loi de reconnaissance des aidants proches, publiée au moniteur belge le 25 juin 2020 est entrée en application le 08 septembre 2020.

Informations : 081.56.03.33 - www.semaineaidantsproches.be



MAIS AU FAIT ... POURQUOI CETTE LOI ?

Petit rappel : cette loi est l'aboutissement de la détermination de l'ASBL Aidants Proches, épaulée par les 5 mutualités francophones belges, auprès des divers Ministres fédéraux de la santé.

La volonté de l'ASBL était double : mettre en lumière un groupe social invisible, mais aussi le reconnaître dans ce qu'il apporte, comme pilier informel (et largement invisible) du système de santé belge. Ce n'est qu'en amenant les aidants proches à se faire largement reconnaître que l'on pourra influencer sur les orientations politiques qui les touchent. Autrement dit, « dans un monde idéal », nous voulons faire entrer le mot « aidant proche » dans le vocabulaire courant.

L'ASBL Aidants Proches a sondé ses correspondants « mutuellistes » !

Profitant de l'atterrissage de la loi, elle leur a posé la question suivante : « quel est le soutien aux aidants proches que vous désirez mettre en avant (...) concernant la reconnaissance des AP ? »

...

Vous pouvez lire l'article complet sur le site de l'asbl Aidants Proches

[Lire l'article complet](#)

Informations : 081.56.03.33 - www.semaineaidantsproches.be



Informations : 081.56.03.33 - www.semaineaidantsproches.be

